



COMPTE RENDU RÉUNION MENSUELLE DU vendredi 23 avril 2021

Étaient présentes par ordre alphabétique : Nathalie Alquier, Estelle Bault, Manon Bérard, Francine Cathelain, Valérie Chorenslup, Laurence Couturier, Émilie Delaunay, Anaïs Delpierre, Kristine Ferrer, Jeanne Fontaine, Estelle Gérard, Rachel Goldenberg, Sylvie Koechlin, Julie Lupo, Nausicaa Nairat, Marie Florence Roncayolo, Marjorie Rouvidant

Invitée : Sophie Timbal

1 - AFFAIRE XOTIS - INVITÉE SOPHIE TIMBAL -

Sophie Timbal, administratrice, membre fondateur de l'association AAPCA (Association des Administrateurs de Production Cinéma et Audiovisuel) est venue répondre à nos questions sur les problèmes survenus sur le logiciel de paie Xotis. Nous nous interrogeons sur cette affaire et sur ses conséquences, voici le décryptage avisé d'une professionnelle.

En 2019 modification de loi sur les plafonds de la Sécurité Sociale.

Cette revalorisation des plafonds s'accompagne aussi de modifications des modes de calcul : précédemment les cotisations étaient calculées à la semaine, avec 5 plafonds jour par semaine, maintenant après corrections, les comptes s'établissent sur 7 plafonds à raison de 5 jours travaillés et 2 jours de repos, ainsi en ont statué officiellement depuis le 1^{er} octobre les instances de l'URSSAF.

Xotis, comme tous les autres éditeurs de paie, fait valider les modifications de son mode de calcul des prélèvements sociaux et prend ses renseignements auprès de la Sécurité Sociale et URSSAF mais Sophie explique qu'il n'existe pas d'interlocuteurs dédiés pour répondre précisément aux spécificités de gestion de nos métiers au sein de ces administrations. Souvent les réponses diffèrent en fonction des interlocuteurs et il peut s'écouler plusieurs mois avant d'obtenir des réponses fermes et fiables.

C'est ainsi qu'il s'est écoulé de nombreux mois avant que l'alerte sur le défaut de calcul soit suivie d'effets.

Les erreurs de calculs et collectes des cotisations impactent les 6 derniers mois de 2018 ainsi que les années 2019 et 2020.

Cotisations de 2020 : régularisation

Les productions ont été tenues de régulariser leur situation et ont été contraintes de verser la part employeur (environ 7%) ainsi que la part employé (2,9%) sur chacun des salaires de l'année 2020 auprès de l'URSSAF.

Les cotisations salariales n'ayant pas toutes été prélevées en temps voulu en 2020, une part de notre salaire nous a été indument versée. Les productions utilisatrices de Xotis ont donc ensuite sollicité leurs salariés pour qu'à leur tour ceux-ci régularisent leur situation en remboursant la part salariale trop-perçue, directement aux productions.

Chaque production doit alors proposer un bulletin de paie rectificatif à chacun de ses salariés.

Il ne tient qu'à nous de régulariser ou non les trop-perçus auprès des productions qui n'auront de toute façon pas beaucoup de recours pour imposer que les salariés remboursent. Les productions ne vont pas

entamer des procédures judiciaires onéreuses pour des sommes si petites. Rien ne sera donc intenté contre les employés.

Sophie nous recommande de régulariser le trop-perçu et de réclamer les feuilles de salaires corrigés. Elle tient aussi à préciser que le poids de ces dépenses imprévues n'a pas les mêmes conséquences pour les petites ou grosses maisons de productions.

Sophie affirme aussi que toutes les productions ont fait le nécessaire pour se conformer à la loi pour l'année 2020, les réclamations auprès des salariés sont donc terminées pour l'exercice 2020.

Cotisations 2018 et 2019 : rien de décidé encore

Des concertations ont lieu entre les syndicats d'employeurs et d'employés pour trouver une solution pour les cotisations qui n'ont pas été prélevées et versées pour les 6 mois de 2018 et 12 mois de 2019. En effet il semble impossible de demander aux employeurs une régularisation pour ces 2 années, les productions ont clos leurs comptes et les crédits d'impôts ont déjà été calculés pour les films produits sur cette période. Sophie nous explique qu'il serait difficile pour les productions de revenir sur ces comptes. En revanche, même s'il est plus facile de refaire le calcul et une régularisation sur les salaires, le Spiac s'oppose à ce que cette contribution puisse incomber aux seuls employés.

Tous les acteurs en conviennent, il résulte de ce défaut de cotisations un manque d'approvisionnement certain pour la caisse de la Sécurité Sociale qu'il faudra combler.

Pour le moment nul ne sait comment couvrir ces versements, certains suggèrent qu'un fond soit créé à cet effet mais rien n'est encore arrêté sur l'approvisionnement de ce fond.

Une procédure de recherche de responsabilité est en cours pour savoir qui a failli. Est-ce que les échanges de mails entre la société Xotis et les services de l'état permettront de découvrir où s'est produit l'erreur ? Peut-être que les responsabilités seront à porter par les logiciels de paie ? Est-ce qu'on pourra prouver que les modes de calcul avaient été validés par des inspecteurs de l'urssaf ? La bataille risque d'être longue.

En attendant certaines productions envisagent de se retourner contre Xotis qui est selon Sophie un modèle de société familiale fragile mais qui perdure à cause des prix très bas qu'elle propose aux productions pour éditer les paies.

A titre comparatif une des sociétés concurrentes Movinmotion facture, elle, 17 euros chaque feuille de paie aux productions, Xotis reste le moins cher sur le marché.

Les intérimaires, tout comme nous, sont concernés par ces erreurs de calcul de prélèvements de cotisation sociales. Sophie tient à souligner que la spécificité de nos métiers (CDD + multi employeurs) ne facilite pas la tâche des administrateurs et que dans certaines sociétés de production ou de spectacle, les comptables qui sont peu habitués à gérer les salaires des intermittents sont souvent à la peine. D'autant plus, insiste Sophie, que les taux qui étaient modifiés à dates fixes jusqu'à présent, subissent dorénavant des variations sans arrêt. Ainsi il n'est pas rare de constater des erreurs sur les calculs de cotisations et prélèvements sur nos bulletins et sur nos congés spectacles. Il nous est conseillé d'être vigilants et de vérifier scrupuleusement que tout soit bien déclaré et que la catégorie « cadre » soit aussi bien respectée sur chacun des documents pour notre profession.

Il est aussi à noter que les trop-perçus qui ont fait augmenter artificiellement nos salaires pour les années 2018 et 2019 ont pu avoir des conséquences fâcheuses pour nos taux d'impositions (changement de tranche) ou pour calculer le versement de nos allocations et autres prestations sociales ou faire le calcul de notre pension retraite.

Sophie nous dit malgré tout que les conséquences sont minimales pour le calcul de nos retraites et que ça n'aura d'impact que sur le calcul de base de la retraite de la SS.

Informations complémentaires :

*Les plafonds de sécurité sociale **sont fixés chaque année par les pouvoirs publics** en fonction de l'évolution des salaires. Ils correspondent aux montants maximums des rémunérations ou gains pris en compte pour calculer de nombreuses prestations ou cotisations sociales*

Urssaf (unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) est l'organisme d'état qui veille à l'application des taux et aux prélèvements auprès des employeurs.

Pour en savoir plus : Assiette générale

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil/assiette-generale.html>

2- LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS LE CADRE PROFESSIONNEL - Laurence COUTURIER-

Vous retrouverez tous les éléments de l'intervention de Laurence dans le mail récapitulatif qu'elle vient d'envoyer sur « cris ». Une copie de ce mail se trouve en annexe, de même les éléments d'information contre le harcèlement sont rappelés en fin de CR et seront sous peu disponibles dans l'espace membre sur notre site.

Laurence rappelle que le bureau de LSA constitue aussi un espace de parole bienveillant et respectueux pour trouver conseils et orientations.

Sur les tournages sont dorénavant désignés des référents harcèlement. Laurence nous dit par exemple s'être vue proposer ce poste par la directrice de production sur son prochain tournage.

Théoriquement, parce qu'il n'est pas libre de lien de subordination, le directeur de prod ne peut se présenter comme référent, ni même le producteur car sa position hiérarchique au sein de l'entreprise pourrait constituer un conflit d'intérêt en cas de harcèlement et de recherche de preuve au sein d'une équipe.

Nous évoquons le stage de sensibilisation aux problèmes de harcèlement mis en place au CNC et auquel sont obligés de se soumettre nos employeurs parce que les producteurs sont les responsables pénal et légaux sur le plateau. A ce sujet vous trouverez en annexe un article paru dans le journal « Marianne » dans lequel un producteur témoigne sur sa demie journée de stage au CNC. Ce témoignage pour le moins sarcastique prouve une fois encore combien l'absence de prise de conscience s'enracine dans l'organisation patriarcale de notre société.

Plusieurs idées sont évoquées ensuite entre nous pour tenter de garantir une meilleure prise en compte des faits de harcèlement sur le plateau, notamment augmenter le nombre de référents et signaler quand les producteurs se désignent eux même référents.

→ On s'interroge aussi sur l'opportunité de donner une suite à cet article de presse, pourquoi pas au sein du groupe de réflexion de l'inter-association ? Nous craignons que les producteurs qui seuls pour le moment bénéficient d'une formation contre le harcèlement ne détournent les arguments à leur avantage et ne démontent le sens profond de ces questions qui les dérangent. Le fait que les producteurs se proposent comme référent au sein de leur entreprise peut-il constituer un élément inquiétant et un mauvais signe ?

→ Depuis quelques jours nous avons appris que l'atelier contre le harcèlement mis en place entre les associations de techniciens au sein de la CST se remettait au travail après plusieurs mois d'arrêt à cause de la crise sanitaire. (Réunion de travail prévue courant mai à la CST)

3- MOUVEMENT DE GRÈVE À L'ODÉON - Estelle Bault -

Après 6 semaines de mobilisation, une centaine de lieux sont maintenant occupés par des artistes et techniciens, les manifestations se poursuivent devant les lieux de culture pour réclamer non seulement la réouverture des salles de théâtre et de cinéma mais de considérer sérieusement la reconduite de l'année blanche pour les intermittents. Les syndicats font valoir cette idée d'Impossibilité de Travailler à cause des mesures sanitaires qui privent les artistes et techniciens de lieux et de moyens pour exercer leur art. Etant donné que la réouverture des salles et la reprise du travail ne se fera que partiellement et restera au ralenti encore un certain temps, les syndicats demandent une reconduite de l'année blanche jusqu'à ce que le niveau d'activité du secteur culturel ait retrouvé son niveau de 2019.

À ce mouvement des artistes vient s'agréger l'opposition à la réforme du régime général de l'assurance chômage qui devrait s'appliquer à partir du 1 juillet 2021. Cette réforme mise en suspens en mars 2020 est de nouveau d'actualité. Dans le contexte actuel et avec un déficit des cotisations, ces mesures sur le régime général ne seront pas sans conséquence pour nos secteurs. Il n'est pas infondé de penser que le gouvernement puisse tenter de séparer les deux annexes entre elles.

La reprise d'activité dans l'audiovisuel et le cinéma a clairement bénéficié aux techniciens, contrairement aux gens du spectacle qui n'ont pas pu retrouver une activité normale dans leurs structures depuis en octobre 2021. Dans un premier temps, cet élément n'a pas échappé aux services de pôle emploi qui semble-t-il tente de convaincre les techniciens qui auraient travaillé suffisamment d'heures d'anticiper le recalcul de leurs droits plutôt que d'attendre la fin Aout. Certes il y aura embouteillage fin Aout et on peut penser que les assédics anticipent un afflux des demandes des intermittents pour renouveler leurs droits, mais faire réétudier ses droits aujourd'hui c'est aussi prendre le risque de sortir de cette mesure solidaire si elle était à nouveau reconduite ou prolongée de quelques mois.

L'idée de convergence des luttes fait son chemin parmi les gens mobilisés. Ainsi les étudiants, malmenés et fortement précarisés par la crise, les intérimaires et notamment ceux des festivals, de l'évènementiel ou de la restauration dont les activités s'agrègent sur les activités du monde des arts, s'emparent aussi du mouvement de contestation et se regroupent les fins de semaine dans un mouvement appelé les vendredis de la colère.

Vous trouverez en fin de CR, les derniers communiqués du SPIAC, les liens vers « occupation odéon », ainsi que l'article de Samuel Churin étayé par l'analyse de Mathieu Grégoire (POLITIS) www.politis.fr/auteurs/samuel-churin-1274
Et l'appel à mobilisation pour le 23 avril à 14h place d'Italie

4- ATELIER RELAVORISATION – Kristine FERRER – Valérie SCHORENSLUP -

- Entretien avec Valérie AZINCOTT – nous sommes en lien avec cette conseillère pôle emploi depuis qu'en 2019 Charles et Estelle ont participé à une table ronde sur le genre et la place des femmes dans nos métiers – Nous lui avons donc exposé notre projet de revalorisation de nos salaires et de notre recherche de fonds pour financer le travail d'un chercheur sur l'étude de notre métier. Elle a accueilli notre demande favorablement en renvoyant un document complet sur les mesures d'aides à l'embauche proposées par pôle emploi. Nous comptons étudier et voir avec Rachel Silvera dans quelle mesure ces propositions peuvent être utiles à notre projet.
- Entretien avec Marie BUSCATTO Sociologue spécialiste de la place des femmes dans les milieux artistiques. Elle nous encourage à continuer et se propose le moment venu, de participer au travail de recherche avec Rachel Silvera.
- Jeanne Fontaine Sarda, Manon Bernard et Francis Chillet (jeune assistant scripte, pas encore membre) se sont proposés de réaliser des interviews de scriptes en duo avec un autre chef de poste et collaborateur autour d'un même thème ou d'un même projet de film. Nous attendons leur projet pilote.
- Chacun des membres du groupe s'est attribué une tâche pour l'élaboration de fiche métier définissant dans les détails notre fonction, ainsi que des témoignages sur nos pratiques communes et singulières dans le cadre de notre métier.

→ Chacun de ces dossiers avancent au rythme de nos disponibilités. Il nous faut faire un point avec Rachel Silvera.

Depuis plusieurs réunions revient le sujet de l'engagement et l'investissement des membres LSA dans la vie de notre association. Le bureau s'interroge sur la désaffection et le manque de réaction sur « cris », certains membres du bureau réclament une consultation pour mieux répondre aux attentes et aspirations des membres et cela, même si nous avons déjà recueilli quelques envies et remarques de la part des participants à notre dernière AG.

Nous convenons que, sans déborder sur ce qui pourrait constituer le coeur des débats d'une AGE, mais, peut être aussi quand même, pour préparer et alimenter une réflexion plus large sur le fonctionnement et le rôle de l'association, Estelle Gérard et Julie Lupo préparent un sondage consultatif.

Dans la même veine, nous regrettons que la situation sanitaire nous maintienne éloignés les uns des autres et que nos réunions, un peu désincarnées, par écrans interposés, ne facilitent plus les échanges spontanés. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, nous espérons aussi pouvoir reprendre nos habitudes avec nos échanges culturels en fin de réunion.

7 - PROPOSITION D'UN BILLET D'HUMEUR - Estelle BAULT

A l'instar d'autres associations de techniciens qui publient des éditoriaux, nous nous interrogeons sur l'opportunité de faire figurer sur notre site un espace d'expression libre, une rubrique pour donner la parole à tous les membres. Un billet d'humeur ou billet des coups de cœur, lié à notre métier bien sûr, qui permettrait de lire et d'y entendre les membres LSA. Ainsi pour faire en sorte que la parole soit multiple chaque membre pourrait alimenter cette rubrique à tour de rôle et surtout les plus discrets seraient encouragés à s'exprimer.

Sûrement une idée à discuter et à développer et qui va dans le même sens que les 2 précédents sujets de notre réunion : ouvrir, partager la parole, inciter les membres à parler des sujets qui les animent et à s'engager dans la vie de l'association.

Estelle Bault se propose d'imaginer cette première publication.

- Les comptes ont été vérifiés et validés par Nathalie, la situation a été remise à plat, la somme (environ 230 euros) utilisée par inadvertance à des fins privées a été remboursée au mois de Février 2021.
- Questions de gestion du compte : création d'un livret A pour ne garder que le minimum de trésorerie sur le compte courant, réflexion sur les postes de dépenses comme Zoom pour réunion illimitée et stockage des enregistrements de réunion, mode de paiement des dépenses à revoir...
- Afin de choisir une adresse pérenne, Le bureau a décidé et obtenu l'accord de la CST pour domicilier notre association dans leurs nouveaux locaux dans le 13 eme arrondissement. Notre adresse se situe dorénavant :
Les Scriptes Associés, chez CST, 9 rue Baudoin 75013 Paris.
Pour rester en conformité avec nos statuts, cette décision sera à officialiser lors de la prochaine AG.
- Il nous faut maintenant modifier nos coordonnées de contact pour tous nos comptes et auprès de chacun de nos fournisseurs.

→ Nous avons décidé de veiller scrupuleusement à ce que le travail de trésorerie soit obligatoirement effectué par 2 personnes au sein du bureau et que une fois par an les comptes soient vérifiés et validés par les présidents. Si nécessaire ce fonctionnement devra figurer officiellement dans notre règlement intérieur.

Marc Galerne dirigeant de la société 5600K spécialisé dans la fabrication de projecteurs leds a sollicité les associations après le premier confinement pour créer un groupe de réflexion et « évoquer des pistes afin de faire face aux difficultés grandissantes du secteur sans pour autant sacrifier la qualité des œuvres, les talents, la passion et les revenus des hommes et femmes et des industries qui permettent au cinéma de se faire et d'exister. »

De manière concrète, l'idée de ce groupe, largement rassembleur, est de réfléchir à « un Manifeste du bon sens et de l'intégrité de la Production Audiovisuelle à destination des acteurs de la profession : Syndicats de Producteurs, de Réalisateurs, différentes associations professionnelles mais aussi au CNC. »

Marc Galerne dénonce une politique concurrentielle à outrance imposée par les productions qui ignorent l'expertise des techniciens et chefs de poste quant aux choix du matériel et qui malmènent les loueurs avec des forfaits commerciaux qui les asphyxient et les empêchent d'investir dans du nouveau matériel. Dans son envie de rassembler et de créer un groupe de réflexion Marc galerne a évoqué son désir de remettre la solidarité entre techniciens au centre des débats et de respecter des salaires dignes pour chacun. Ce qui avait décidé le précédent bureau à participer à ces discussions, c'était le sentiment de méfiance vis-à-vis des réalisateurs et du processus de création. Nous nous sommes dit que LSA pouvait amener sa pierre à l'édifice.

Nous avons donc l'année dernière signifié à Marc Galerne notre intérêt pour sa démarche. Nous avons été inscrits sur les listes de discussion mais nous n'avons pas encore été conviés à des réunions.

Bonjour à tout.e.s,

Je n'ai pas pu assister à la réunion mensuelle pour vous présenter plusieurs points, alors les voici :

1/ Signature de la pétition de l'éco-syndicat Printemps Écologique : " Le Cinéma et l'Audiovisuel pour un bilan carbone obligatoire"

2/ La CST met en place des Ateliers/formations à la Fresque du climat

3/ Des volontaires pour faire partie du groupe de travail LSA-ECO

1/ Signature pétition de l'éco-syndicat Printemps Écologique : " Le Cinéma et l'Audiovisuel pour un bilan carbone obligatoire"

--> Nous avons été contacté (via le bureau) par un nouveau syndicat pour co-signer une pétition. Le but étant de savoir si LSA la signe ou non !

Le Printemps écologique est le premier éco-syndicat de France fondé en mai 2020. Il oeuvre pour que la dimension environnementale devienne une réalité du dialogue social.

Il regroupe 9 syndicats de branche, tous fédérés sous la Fédération Printemps écologique dont : Culture, Médias et Télécommunication fondé en juillet 2020.

Voici leur site internet national de PE : <https://www.printemps-ecologique.fr/>

En pièce jointe un PDF explicatif concernant ce syndicat.

En attendant d'avoir suffisamment d'adhérents et d'avoir 2ans d'ancienneté pour pouvoir participer aux élections TPE, ce nouveau syndicat lance quand même des actions, appels et pétitions pour limiter l'impact de notre industrie sur la planète.

Au sein de ce syndicat Culture, Médias et Télécommunication, a été fondé une communauté syndicale Cinéma et Audiovisuelle qui oeuvre pour des éco-tournages. Le but étant d'allier les forces et de surfer sur élan actuel. Par exemple : le CNC aurait fait appel de 4 personnes de Carbone 4 (spécialiste de la transition écologique), pour aider notre industrie.

La pétition est déjà en ligne depuis le 2 avril sur GreenVoice (via GreenPeaceFrance), mais les signatures peuvent être ajoutées par la suite.

Voici le lien de la pétition (<https://agir.greenvoice.fr/petitions/le-cinema-et-l-audiovisuel-pour-un-bilan-carbone-obligatoire>)

L'Association Française du Son à l'Image (AFSI) et Métiers Associés du Décor (MAD) ont déjà signé.

- > Comment LSA se positionne ? Est ce que nous signons ?
 - > Il est possible de la signer individuellement aussi !
-

2/ La CST met en place des Ateliers/formation à la Fresque du climat

--> Nous avons reçu cette invitation de la CST (via le bureau).

La CST met en place des Ateliers/formations à la fresque du climat pour comprendre les enjeux du dérèglement climatique et les impacts sur nos métiers. Ces ateliers sont accessibles aux membres de la CST et aux membres des associations membres (même s'ils.elles ne sont pas eux-mêmes membres de la CST).

Voici leur descriptif :

Formation CST à la Fresque du climat

Vous voulez tout comprendre au sujet du dérèglement climatique ? Quelles en sont les causes ? Les conséquences ? Et quelles implications pour nos métiers ?

La CST organise 4 sessions exceptionnelles de formation à la Fresque du Climat.

La Fresque du Climat est un atelier, en ligne ou en présentiel, basé sur 42 cartes issues des travaux scientifiques du GIEC qui permet de sensibiliser de façon ludique et collaborative au dérèglement climatique.

Face à l'urgence climatique, chacun.e doit être formé.e aux bases scientifiques du climat pour comprendre la situation, décrypter les informations, se faire une opinion, agir vite et accepter collectivement les changements à faire.

Les participant.e.s se réunissent en équipe de 4 à 8 personnes. Ils et elles découvrent les cartes représentant les différentes composantes du dérèglement climatique et se concertent pour les relier entre elles afin de faire ressortir les liens de cause à effet. Un.e animateur.ice encadre l'équipe afin de les guider durant l'atelier et assurer une bonne communication.

La Fresque est assurée par Alissa Aubenque, chargée de mission Ecoprod, les prochaines sessions sont le 4 et 19 mai de 18h30 à 21h en présentiel à la CST, si les conditions sanitaires le permettent, en distanciel sinon. D'autres sessions à venir à partir de juin.

Inscription auprès de Baptiste Heynemann : bheyнемann[at][cst.fr](mailto:bheyнемann@cst.fr), en précisant bien à quelle association on est adhérent.

Gratuit pour les membres de la CST et les associations membres.

Si vous êtes inscrits individuellement, merci de faire un retour sur votre expérience auprès des membres LSA !

3/ Des volontaires pour faire partie du groupe de travail LSA-ECO ?

Ceci est un appel aux membres pour faire parti de ce groupe de travail "ECO".
Nous sommes que 2 (Pauline PÉCHEUX et Natasha GOMEZ DE ALMEIDA) pour le moment et donc seule quand l'une ou l'autre travail, c'est un peu juste.

C'est un sujet d'actualité qui nous paraît important. Nous travaillons au sein d'une industrie qui est plus que polluante, il est important d'essayer un maximum de diminuer notre impact au sein de celle-ci. Nous pouvons le faire dans notre quotidien, mais ne pouvons difficilement le faire dans notre milieu professionnel.

L'idée serait d'élaborer une fiche métier pour identifier l'impact écologique dans la pratique de notre métier.

Il serait aussi envisageable de se rapprocher du Syndicat Printemps écologique (si nous signons) ainsi que des autres référents ECO au sein des autres associations de techniciens afin de travailler ensemble.

Nous devons réfléchir ensemble à ces questions, notre association doit se positionner sur ces dossiers.

Qui serait partant.e pour nous rejoindre ?

A bientôt,
Pauline Pécheux pour LSA-ECO

11 - FIN DE RÉUNION – SUJETS À VENIR – REMERCIEMENTS

La réunion se termine sur une conversation à bâton rompus sur les critères d'adhésion des nouveaux membres, il faudra sûrement prendre en compte les nouveaux formats et supports pour redéfinir la durée des films et séries obligatoires pour intégrer LSA.

Nous évoquons aussi les offres de formations au métier de scripte dispensées par certains établissements de formations professionnels privés, comme souvent la durée de la formation et le corpus nous laisse sceptiques.

Certaines écoles qui ne proposent pas de formation scripte a proprement dite ne s'interdisent pas de proposer leurs étudiants comme stagiaire scripte à des productions peu scrupuleuses ou peu regardantes.

Marjorie évoque la constitution toute récente d'un syndicat de réalisateurs,
<https://www.facebook.com/Union2r/posts/3785219391563263>

On se promet d'en reparler à la prochaine réunion et pourquoi pas d'inviter Claire De La Rochefoucauld réalisatrice et fondatrice avec d'autres réalisateurs du groupe 25 images de U2R Union des Réalisatrices et Réalisateurs.

Ces sujets pourront être plus amplement débattus lors d'une prochaine réunion...

LE BUREAU REMERCIE LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION PRESENTS CE SOIR.

ANNEXES :

1 - AFFAIRE XOTIS - INVITÉE SOPHIE TIMBAL -

EXEMPLE 1 - SCHÉMAS : Technicien.ne CDDU 12 semaines et 3 jours consécutifs (3 mois ininterrompus) (fréquent pour certains postes techniques et administratifs dans la production de film d'animation, audiovisuelle et cinématographique)

CIRCULAIRE INTERMINISTÉRIELLE N° DSS/5B/5/D/2017/351											
FÉVRIER 2019				MARS 2019				AVRIL 2019			
1 V	D.C.T.	1 V	1 L	1 V	1 L	1 V	1 L	1 V	1 L	1 V	1 L
2 S		2 S	2 M	2 S	2 M	2 S	2 M	2 S	2 M	2 S	2 M
3 D		3 D	3 M	3 D	3 M	3 D	3 M	3 D	3 M	3 D	3 M
4 L		4 L	4 J	4 L	4 J	4 L	4 J	4 L	4 J	4 L	4 J
5 M		5 M	5 V	5 M	5 V	5 M	5 V	5 M	5 V	5 M	5 V
6 M		6 M	6 S	6 M	6 S	6 M	6 S	6 M	6 S	6 M	6 S
7 J		7 J	7 D	7 J	7 D	7 J	7 D	7 J	7 D	7 J	7 D
8 V		8 V	8 L	8 V	8 L	8 V	8 L	8 V	8 L	8 V	8 L
9 S		9 S	9 M	9 S	9 M	9 S	9 M	9 S	9 M	9 S	9 M
10 D		10 D	10 M	10 D	10 M	10 D	10 M	10 D	10 M	10 D	10 M
11 L		11 L	11 J	11 L	11 J	11 L	11 J	11 L	11 J	11 L	11 J
12 M		12 M	12 V	12 M	12 V	12 M	12 V	12 M	12 V	12 M	12 V
13 M		13 M	13 S	13 M	13 S	13 M	13 S	13 M	13 S	13 M	13 S
14 J		14 J	14 D	14 J	14 D	14 J	14 D	14 J	14 D	14 J	14 D
15 V		15 V	15 L	15 V	15 L	15 V	15 L	15 V	15 L	15 V	15 L
16 S		16 S	16 M	16 S	16 M	16 S	16 M	16 S	16 M	16 S	16 M
17 D		17 D	17 M	17 D	17 M	17 D	17 M	17 D	17 M	17 D	17 M
18 L		18 L	18 J	18 L	18 J	18 L	18 J	18 L	18 J	18 L	18 J
19 M		19 M	19 V	19 M	19 V	19 M	19 V	19 M	19 V	19 M	19 V
20 M		20 M	20 S	20 M	20 S	20 M	20 S	20 M	20 S	20 M	20 S
21 J		21 J	21 D	21 J	21 D	21 J	21 D	21 J	21 D	21 J	21 D
22 V		22 V	22 L	22 V	22 L	22 V	22 L	22 V	22 L	22 V	22 L
23 S		23 S	23 M	23 S	23 M	23 S	23 M	23 S	23 M	23 S	23 M
24 D		24 D	24 M	24 D	24 M	24 D	24 M	24 D	24 M	24 D	24 M
25 L		25 L	25 J	25 L	25 J	25 L	25 J	25 L	25 J	25 L	25 J
26 M		26 M	26 V	26 M	26 V	26 M	26 V	26 M	26 V	26 M	26 V
27 M		27 M	27 S	27 M	27 S	27 M	27 S	27 M	27 S	27 M	27 S
28 J		28 J	28 D	28 J	28 D	28 J	28 D	28 J	28 D	28 J	28 D
29 V		29 V	29 L	29 V	29 L	29 V	29 L	29 V	29 L	29 V	29 L
30 S		30 S	30 M	30 S	30 M	30 S	30 M	30 S	30 M	30 S	30 M
31 D		31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.

DONNÉES

Type de contrat : Contrat à durée déterminée d'usage (CDDU)
Type d'emploi : Ouvrier, Technicien ou personnel administratif
Salaires hebdomadaires : 850 € brut (soit 170 €/J)
Début de contrat de travail : 01 février 2019
Fin de contrat de travail : 30 avril 2019
Périodicité de la paie : hebdomadaire
Salaires février 2019 : 3400 € brut (20 jours travaillés)
Salaires mars 2019 : 3570 € brut (21 jours travaillés)
Salaires avril 2019 : 3740 € brut (22 jours travaillés)
Plafond mensuel de la Sécurité Sociale 2019 (PMSS 2019) : 3377 €
Taux cotisation salariale : 6,90 %
Taux cotisation patronale : 8,55 %

Légende :

Jour travaillé
 Jour d'absence
 Jour de repos
D.C.T. Début du contrat de travail
F.C.T. Fin du contrat de travail
28 Jour d'établissement du bulletin de salaire

Remarques :

XOTIS considère tous les jours non-travaillés comme des jours d'absence, même s'il s'agit de jours de repos hebdomadaire contractuel et/ou légal entourés par deux jours travaillés, introduisant ainsi une inégalité de traitement avec les salarié.e.s mensualisé.e.s.

En conséquence, le plafond de l'assiette des cotisations servant au calcul des cotisations de la retraite de base (CNAV) sera proratisé dans tous les cas pour les contrats en CDDU, même si le ou la salarié.e travaille à temps plein toutes les semaines.

Dans l'exemple choisi ici, la somme des cotisations non-versées au titre de la retraite de base sur les trois mois que couvrent le contrat s'élève à 456,53€, représentant un peu plus de 29 % du montant total des cotisations qui auraient dû être versées au titre de la retraite de base.

LOGICIEL DE PAIE « STUDIO » édité par XOTIS											
FÉVRIER 2019				MARS 2019				AVRIL 2019			
1 V	D.C.T.	1 V	1 L	1 V	1 L	1 V	1 L	1 V	1 L	1 V	1 L
2 S		2 S	2 M	2 S	2 M	2 S	2 M	2 S	2 M	2 S	2 M
3 D		3 D	3 M	3 D	3 M	3 D	3 M	3 D	3 M	3 D	3 M
4 L		4 L	4 J	4 L	4 J	4 L	4 J	4 L	4 J	4 L	4 J
5 M		5 M	5 V	5 M	5 V	5 M	5 V	5 M	5 V	5 M	5 V
6 M		6 M	6 S	6 M	6 S	6 M	6 S	6 M	6 S	6 M	6 S
7 J		7 J	7 D	7 J	7 D	7 J	7 D	7 J	7 D	7 J	7 D
8 V		8 V	8 L	8 V	8 L	8 V	8 L	8 V	8 L	8 V	8 L
9 S		9 S	9 M	9 S	9 M	9 S	9 M	9 S	9 M	9 S	9 M
10 D		10 D	10 M	10 D	10 M	10 D	10 M	10 D	10 M	10 D	10 M
11 L		11 L	11 J	11 L	11 J	11 L	11 J	11 L	11 J	11 L	11 J
12 M		12 M	12 V	12 M	12 V	12 M	12 V	12 M	12 V	12 M	12 V
13 M		13 M	13 S	13 M	13 S	13 M	13 S	13 M	13 S	13 M	13 S
14 J		14 J	14 D	14 J	14 D	14 J	14 D	14 J	14 D	14 J	14 D
15 V		15 V	15 L	15 V	15 L	15 V	15 L	15 V	15 L	15 V	15 L
16 S		16 S	16 M	16 S	16 M	16 S	16 M	16 S	16 M	16 S	16 M
17 D		17 D	17 M	17 D	17 M	17 D	17 M	17 D	17 M	17 D	17 M
18 L		18 L	18 J	18 L	18 J	18 L	18 J	18 L	18 J	18 L	18 J
19 M		19 M	19 V	19 M	19 V	19 M	19 V	19 M	19 V	19 M	19 V
20 M		20 M	20 S	20 M	20 S	20 M	20 S	20 M	20 S	20 M	20 S
21 J		21 J	21 D	21 J	21 D	21 J	21 D	21 J	21 D	21 J	21 D
22 V		22 V	22 L	22 V	22 L	22 V	22 L	22 V	22 L	22 V	22 L
23 S		23 S	23 M	23 S	23 M	23 S	23 M	23 S	23 M	23 S	23 M
24 D		24 D	24 M	24 D	24 M	24 D	24 M	24 D	24 M	24 D	24 M
25 L		25 L	25 J	25 L	25 J	25 L	25 J	25 L	25 J	25 L	25 J
26 M		26 M	26 V	26 M	26 V	26 M	26 V	26 M	26 V	26 M	26 V
27 M		27 M	27 S	27 M	27 S	27 M	27 S	27 M	27 S	27 M	27 S
28 J		28 J	28 D	28 J	28 D	28 J	28 D	28 J	28 D	28 J	28 D
29 V		29 V	29 L	29 V	29 L	29 V	29 L	29 V	29 L	29 V	29 L
30 S		30 S	30 M	30 S	30 M	30 S	30 M	30 S	30 M	30 S	30 M
31 D		31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.	31 D	F.C.T.



2- LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS LE CADRE PROFESSIONNEL - Laurence COUTURIER-

Cinéma, Audiovisuel et Film d'Animation : un calcul erroné du plafond mensuel de la sécurité sociale minore les droits des techniciens et ouvriers intermittents... depuis juillet 2018.

De probables rappels de cotisations et régularisations fiscales pour des milliers de salariés techniciens et ouvriers intermittents et les entreprises.

Alerté depuis de nombreux mois par des administrateurs de production, l'un des principaux fournisseurs de logiciel de traitement de paye du spectacle, Xotis, n'a pas su en prendre la mesure de l'alerte avant ces dernières semaines.

En effet, depuis le 1er juillet 2018, une mauvaise application des règles de calcul du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS) à certains salariés techniciens et ouvriers intermittents du spectacle a pour conséquence directe de minorer leurs droits, notamment ceux à la retraite de base.

Cette mauvaise application a consisté à exclure les jours de repos entre deux périodes travaillées, en général le samedi et le dimanche, du calcul du PMSS.

En clair, cela revient à considérer les jours de repos comme des jours d'absence et, en conséquence, à proratiser à la baisse le PMSS à appliquer.

Un PMSS minoré impacte le calcul des cotisations salariales et patronales. Il implique donc :

- que des cotisations n'ont pas été perçues par les différentes caisses sociales ;
- que, depuis le 1er janvier 2019, les montants correspondant au prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu, qui est effectué sur le salaire net imposable et donc après déduction des cotisations, sont aussi inexacts.

Tous les salariés techniciens ou ouvriers intermittents ne sont pas impactés par la problématique puisque ne sont concernés "que" ceux dont la périodicité de la paie est hebdomadaire^[1] et dont les périodes de travail comprennent des jours de repos. Un salarié mensualisé n'est pas impacté par cette problématique, qu'il soit en CDDU, CDD ou CDI.

Ainsi, deux salariés qui exercent le même métier, qui ont le même salaire brut, qui effectuent le même nombre d'heures de travail sur un même nombre de jours sur une même période, avec un même CDDU, pourront cotiser différemment suivant le logiciel de paie qu'utilise l'employeur.

Il en résulte aujourd'hui une inégalité de traitement entre des techniciens ou ouvriers intermittents pourtant placés dans des conditions de travail strictement identiques.

[1] périodicité de la paie hebdomadaire ne signifie pas obligatoirement être payé chaque semaine : les grilles de salaires hebdomadaires dans les conventions collectives de la production cinéma, audiovisuelle et du film d'animation peuvent donner lieu à des bulletins de paie soit hebdomadaires soit mensuels.

ANNEXES :

COPIE DU COURRIE ENVOYÉ SUR « CRIS »

POINT SUR LE DOSSIER HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL SUR LES PLATEAUX

Avec l'idée de me pencher sur ce qui avait eu lieu pour notre association depuis Me too, je me suis plongée dans les documents envoyés par Marjorie et Natasha l'année dernière, d'abord en décembre 2019 mais surtout en Juillet 2020.

Je me suis rendue compte qu'il y avait eu une très forte mobilisation des associations en juillet dernier, et que j'étais passée complètement à côté, bien que les documents aient été envoyés sur la liste.. De fait, il faut vraiment que nous nous posions une fois de plus la sempiternelle question de comment communiquer sur les choses importantes pour ne pas qu'elles disparaissent..

Pour le coup je suis la première fautive d'être passée à côté.

Bref.

En relisant tout ça je me suis donc aperçue qu'on a déjà à notre disposition plusieurs outils que je remettrais en pièce jointe.

- Le Guide gouvernemental Contre le Harcelement Moral et Sexuel, passionnant à lire, très bien documenté, expliqué, avec des tutoriels en cas de cas pratique, accompagnant aussi bien les victimes que les employeurs dans leurs démarches. Bref, un outil essentiel, à posséder dans son ordinateur en cas de drame. Il me semble qu'il faut le diffuser le plus largement possible pour que tout le monde, victimes, témoins, employeurs et harceleurs ne puissent l'ignorer. Mais bien entendu, il est plutôt axé sur le harcèlement en entreprise. Evidemment, il ne tient pas compte des spécificités de nos métiers. Mais franchement c'est une bonne base de réflexion et d'action.
- Le document d'accompagnement créé par LES FEMMES S'ANIMENT, collectif de femmes qui bossent dans l'animation. Bien résumé, il va à l'essentiel, rappelle les définitions officielles des termes de Harcelement Moral et Sexuel, et les sanctions légales qui en découlent
- Une plaquette du CCHSCT qui rappelle également les tenants, aboutissants, du harcèlement et les ressources pour le combattre.

Bref, **tous ces documents existent**, et donc on peut les consulter dans son coin si on en sent le besoin, ou l'intérêt.

De plus, le compte rendu des travaux de l'interassociation est également très intéressant.

Il liste les instances auprès de qui rapporter des agissements de harcèlement :

L'employeur (le producteur.trice)

La hiérarchie (chef.fe de poste, directeur.trice de production)

Le ou la délégué.e de plateau, élu.e au début du tournage

Les [délégué.es](#) des CCHSCT Cinéma et Audiovisuel, qui ont le mandat pour enquêter

Les syndicats

L'inspecteur du travail

La médecine du travail

Mais pose aussi la question d'une enquête médico-sociologique sur la santé mentale et physique liée au harcèlement, qui serait conduite auprès des intermittent(e)s du spectacle. Deux enquêtes de ce type ont été menée en Grande Bretagne, avec des résultats très clairs, qui ont engendré une prise de conscience et un plan lancé à priori en avril dernier, il y a un an. Bon avec le covid on ne peut pas vraiment être certain, mais c'est dans les tuyaux.

Le Spiac réfléchit également à un accord collectif contre le harcèlement au niveau des conventions collectives, qui permettrait de rendre les normes contraignantes et qu'elles s'appliquent à tous, y compris les non signataires.

Le Collectif 50/50 est, de son côté, en discussion avec les assureurs du cinéma et de l'audiovisuel pour réfléchir à la prise en charge du dommage économique qu'un arrêt de tournage pour harcèlement impliquerait. Cette assurance permettrait de résoudre la problématique du harcèlement par des personnes de pouvoir.

Il est à noter que seul **NETFLIX** a ouvert une hot line qui permet de dénoncer des abus dont on est victime sur une de leur production, mais je n'arrive pas à mettre la main sur le lien éventuel, je le mettrai dès que je l'ai trouvé !!

Il est à noter également que les seuls stages organisés par le **CNC** sont à destination des producteurs, qui y assistent avec plus ou moins de bonheur et d'assiduité, mais qui surtout, se retrouvent Référent Harcèlement sur les plateaux, ce qui est pour le moins contre productif. Nous en parlerons lors de la prochaine réunion interassociation et vous tiendrais au courant.

De fait, **le groupe interassociation** avait lancé l'idée de la mise en place d'ateliers destinés aux techniciens, formation et prévention, par le biais de l'afdas, ou de la médecine du travail, nous verrons où nous en sommes de ce projet.

En tous cas, je trouve toutes ces pistes très intéressantes, et je me réjouis de faire partie de la prochaine réunion qui aura lieu début mai en zoom pour faire repartir tous ces dossiers passionnants.

Pour ce qui nous concerne, il me semble que nous pouvons déjà lire, communiquer et partager tous ces documents sur les plateaux de cinéma et d'audiovisuel. Vous trouverez une affiche **Audiens** qui peut être posée au dessus de la machine à café si tant est qu'il en reste quelques unes, et le guide à imprimer pour les productions. J'en ai imprimé un qui est dans le bureau de l'assistante de prod pour être accessible à tous.

Sur la série que je démarre, j'ai été nommée (avec mon accord bien entendu) référente harcèlement. Je ne sais pas trop comment je vais aborder le truc, mais je vais trouver. De fait sur la série précédente il y avait eu un cas et deux victimes, j'avais ouvert ma grande bouche, mais trouvé peu d'écoute. Si ça devait arriver de nouveau, j'ai le sentiment que je serai entendue. Les choses ont un peu bougé.

Voilà. De fait, nous voudrions au bureau, assurer tous les membres de LSA qu'elles (ou il) pourront trouver auprès de nous une oreille discrète, attentive, bienveillante et surtout, des pistes pour réagir, signaler et se mobiliser pour que ces pratiques d'une autre époque n'ai plus cours dans les années à venir.

A très vite pour une réunion mensuelle par zoom festive et rigolote !!!!

Laurence Couturier

Pour le Bureau LSA 2021.

LIEN VERS ARTICLE MARIANNE

<https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/ma-matinee-surrealiste-de-reeducation-feministe-au-cnc>

ANNEXES :

3 MOUVEMENT DE GRÈVE À L'ODÉO- Estelle Bault -
--

- l'article de Samuel Churin étayé par l'analyse de Mathieu Grégoire (POLITIS)
www.politis.fr/auteurs/samuel-churin-1274

LA REFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

QUEL IMPACT ?

CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

Aujourd'hui

4 mois = 600h

88j travaillés

Après

6 mois = 910h

130j travaillés

MODE DE CALCUL DE L'INDEMNISATION

*Le dénominateur est le
nombre de jours travaillés*

*Le dénominateur est le nbre de
jours de la période travaillée*

Economie sur le dos des plus pauvres de 2,3 milliards /an

Existence d'un plafond qui pour un smic correspond à 659 euros

Accès à l'indemnité retardé pour les jeunes

Les contrats courts, les temps partiels et le travail discontinu sont

pénalisés (Beaucoup de métiers féminins)

Les périodes d'activité partielle, de maladie ou de maternité

participent à une importante baisse des indemnités

Baisse de 17% des indemnités en moyenne

Deux exemples:

360 000 personnes ont une indemnité qui passerait de 885 à 622 euros

1025 euros sur 12 mois contre 770 euros sur 18 mois après la réforme alors

qu'en moyenne les chômeurs.se.s retrouvent un emploi après 6 mois

***Le seuil de pauvreté est estimé
à 1063 €/ mois en 2018***

**LE 23 AVRIL
TOUS DANS LA RUE**





Manifestons ! Manifestons ! Manifestons !

Pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, contre les licenciements et les suppressions de postes, contre la précarité, pour notre système de santé, pour défendre nos biens communs, le 23 avril :

AMÈNE TON MONDE

● **Le 23 avril nous manifesterons pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage.**

Parce que cette réforme d'une violence inouïe va immédiatement impacter la vie de plus d'un million de personnes, en baissant drastiquement leurs indemnités. Parce que l'allongement des seuils d'ouvertures de droits va en toucher des centaines de milliers supplémentaires. Parce que l'État se permet des économies sur le dos des plus précaires. Parce qu'après elles et eux, les travailleur·euse·s en emploi discontinu et les intérimaires, viendra notre tour à toutes et tous.

● **Le 23 avril nous manifesterons contre les licenciements et les suppressions de postes.**

Parce qu'il n'est pas question que nous soyons jeté·e·s à la rue par des entreprises sous perfusion d'argent public. Parce que le travail doit être réparti entre tou·te·s plutôt que de reposer sur l'exploitation toujours plus féroce de quelques un·e·s.

● **Le 23 avril nous manifesterons contre la précarité.**

Parce que nous refusons que les contrats précaires et les bas salaires broient la vie de millions de salarié·e·s et leur famille. Parce que nous refusons que des centaines de milliers d'élèves, d'étudiant·e·s, soient plongé·e·s dans la misère. Parce qu'il nous est insupportable que s'allongent chaque jour les files d'attente des distributions alimentaires.

● **Le 23 avril nous manifesterons pour notre système de santé.**

Parce qu'il est inacceptable de faire payer à la population le coût de la crise sanitaire quand, dans le même temps, des hôpitaux sont démantelés et des lits fermés par milliers. Parce qu'il est inadmissible de maintenir le personnel soignant en sous-effectif criant, dans des conditions de travail et de salaire indignes. Parce qu'il est inconscient d'abandonner la production de médicaments aux quelques géants pharmaceutiques qui en tirent profit.

● **Le 23 avril nous manifesterons pour défendre tous nos biens communs.**

Parce que nous exigeons une juste répartition des richesses. Parce que nous n'acceptons plus que les politiques d'austérité et les contre-réformes libérales démantèlent nos services publics. Parce qu'il est temps que l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers de la classe dominante.

● **Le 23 avril nous manifesterons pour reprendre le contrôle de nos vies.**

Parce que ce n'est qu'un début. Parce que nous sommes déterminé·e·s à gagner.

● **Le 23 avril nous manifesterons. Dans la rage. Mais aussi dans la joie.**

AMÈNE TON MONDE

MANIFESTATION

Vendredi 23 avril → 14h place d'Italie

 **OccupationOdéon**

LE 23 AVRIL POUR L'EMPLOI, LA PROTECTION SOCIALE, LA RECONDUCTION DE L'ANNÉE BLANCHE

Depuis le 4 mars, une centaine de lieux culturels sont occupés par les professionnel.le.s, artistes et technicien.nes.sintermittent.e.s du spectacle, qui revendiquent le droit de travailler, la garantie de tous les droits sociaux et le retrait de la réforme d'assurance chômage, au-delà des conséquences néfastes de cette réforme pour des millions de privés d'emploi, elle sert de prétexte tout trouvé à la non-reconduction de l'année blanche dans le spectacle.

Les problématiques mises en avant essentiellement par le spectacle vivant nous concernent toutes et tous, pourquoi ?

C'est ensemble que nous avons construit l'ensemble de l'édifice social du spectacle, et c'est ensemble que nous devons le défendre et le promouvoir : de la Caisse des Congés spectacles, en 1939, à la mise en place de l'Annexe 8 (assurance-chômage des techniciens) du spectacle en 1965, à l'Annexe 10 (assurance-chômage des artistes) en 1968, à l'AFDAS, en 1972, au GRISS ex AUDIENS (retraites, santé, prévoyance en 1975). L'élaboration du socle social est très largement empreint de nos solidarités entre spectacle vivant et enregistré.

Depuis de très nombreuses années, ce modèle social qui a permis à la fois l'essor de nos secteurs et une relative protection des professionnel.le.s est remis en cause, comme sont remis en cause l'ensemble des droits des salarié.e.s à travers les salaires, l'ensemble de la protection sociale de la retraite aux salaires.

La pandémie de Covid vient ajouter aux difficultés et révèle une situation des professionnel.le.s du spectacle que nous savions précaire et qu'amplifie très largement la fermeture des lieux du spectacle.

Bien que moins durement frappés que nos Camarades du spectacle vivant, la situation du spectacle enregistré pourrait très largement se dégrader dans les prochains mois.

Le nombre des films de long-métrage accuse une baisse importante :

- 239 films en 2020 (moins 62 par rapport à 2019), 190 films d'initiative française (moins 50 par rapport à 2019) ;
- les investissements sont également en berne, -30 % des investissements nationaux, -54 % des investissements étrangers ;
- plus inquiétant encore est la baisse des devis moyens par rapport à 2019 : 3,39 M€ (soit -10 %), et médians 2,26 M€ (soit -3,7%). Quant aux films à moins de 1 M€, ils représentent 36,3 % du nombre des films.

Du côté de la production audiovisuelle, la montée en puissance des plateformes numériques pourrait imposer une nouvelle donne aux garanties conventionnelles et salariales conquises de hautes luttes mais rabotées au fil des ans comme l'atteste la baisse continue des salaires ces dix dernières années.

Au-delà, nous ignorons les conséquences de la fermeture des salles de cinéma et leur réouverture qui générera un embouteillage monstre de films qui pourrait être fatal aux cinématographies les plus fragiles et la reprise de la salle vis-à-vis d'un public très largement happé par les plateformes numériques.

Solidaires nous l'étions et solidaires nous devons le rester pour préserver l'ensemble de nos droits.

Pour le spectacle, il est urgent que le gouvernement mette en place un plan de reprise, financé à la hauteur des pertes de volume d'activité en 2020/2021, du fait des mesures empêchant l'ouverture au public. Partout, les aides de l'Etat doivent sauvegarder et améliorer l'emploi - qu'il s'agisse des permanents ou des intermittents du spectacle - et l'activité des autrices et auteurs. **Ce plan doit permettre l'insertion des jeunes, notamment à la sortie des études, comme le revendiquent les étudiants occupant plusieurs théâtres.**

Les droits sociaux essentiels doivent être garantis : l'accès aux congés maladie / maternité, la médecine du travail, la protection sociale complémentaire santé/ prévoyance, les congés spectacle.

Aujourd'hui, l'accès à l'assurance chômage est un droit fondamental, dont la crise accentue la nécessité. Et pourtant, le gouvernement annonce la baisse ou la suppression des allocations chômage de 1,7 million de travailleuses et travailleurs indemnisés.e.s. **C'est la raison qu'invoque le ministère du travail pour ne pas permettre une prolongation de « l'année blanche » pour les intermittents du spectacle.**

Le vendredi 23 avril, nous serons ensemble pour l'emploi, une protection sociale essentielle, la prolongation des droits de toutes et tous.

La Fédération du spectacle dépose des préavis de grève pour ce jour-là. Nous invitons l'ensemble de nos Camarades et au-delà, de la production cinéma et audiovisuelle, du film d'animation, de la prestation technique et des éditions phonographiques à rejoindre les cortèges partout en France.

Des débrayages ponctuels peuvent être mis en place et toutes les formes d'actions et de soutien seront les bienvenues.

Nous avons acquis nos droits d'intermittents du spectacle tous ensemble, sauvons-les en restant tous unis.

Le Conseil national

MOBILISATIONS VENDREDI 23 AVRIL – LES RENDEZ-VOUS :

→ **A Paris :** Rendez-vous Fédéral à 13h pour celles et ceux qui se rendront directement au point de rendez-vous Place d'Italie, au 151 boulevard de l'Hôpital (derrière le camion sono) à l'angle du boulevard de l'Hôpital et de la rue Manet (Paris 13^e).

→ Un départ aura lieu également depuis l'Odéon pour rejoindre la manifestation (départ 12h30 – rassemblement et départ en manif déposés en préfecture)

→ **En régions :** Tableau en ligne des rendez-vous partout en France : [Carte des RDV en régions](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1kyPWylzz4_3uK1xU41OmX5vBxhzkedS1u7B_m40mmb4/edit?usp=sharing)
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1kyPWylzz4_3uK1xU41OmX5vBxhzkedS1u7B_m40mmb4/edit?usp=sharing

SPIAC, laegt
14716, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01 42 00 40 49 Mobile 07 69 06 04 28
Courriel : orga@spiac-egt.org Site Web : www.spiac-egt.org
Adhérent à la Fédération Française des Spectacles et de l'Audiovisuel (F.F.S.A.)
Membre du Syndicat des Artistes de l'Audiovisuel (S.A.A.)

DOCUMENTS ET LIENS UTILES

- L'appel de la Cgt Spectacle pour le 23 avril :
https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/00431974719a9cc1eedcc
- L'appel commun des orgas Cgt : Organismes sociaux, de l'Union Fédérale des syndicats de l'Etat, du Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires, l'Intérim, du Syndicat national des journalistes et Cgt Spectacle pour le 23 avril : https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/004319747d90473fc8d0b
- Préavis pour le 23 avril sur le site fédéral : <http://www.fnsac-cgt.com/article.php?IDart=1741&IDssrub=214>
- Préavis Radio France : https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/0043197472e5b018310e3
- Préavis Snrt France Télévisions : https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/00431974795f0ea66ffc9
- Version actualisée « Depuis le 4 mars, où en sommes-nous ? »
https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/00431974774c34d0cb5e2
- L'appel des artistes plasticiens (Snap Cgt) :
https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/0043197477831a516fbc7
- Plan de reprise de la Cgt Spectacle : https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/004319747e97f9edbddde
- Les propositions de la Cgt Spectacle : https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/00431974751a4e66b989a
- Appel mis à disposition par la Cgt « Printemps des luttes » adaptable selon les luttes :
https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/004319747ca15ec9ee29e
- Carte des lieux occupés : https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?hl=fr&mid=17wMjaTz_F6rvoHwz9MY--Gm86jZKTeWC&ll=40.76959302262382%2C-5.3304315828691475&z=5
- Appel au Président de la République lancé par Robin Renucci :
https://www.calameo.com/cgt_spectacle/read/004319747a61f9c57ea28

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

POUR
LES NULS

DURCISSEMENT DU SEUIL D'ACCÈS

Au total, près de **1,7 million d'allocataires** vont perdre totalement ou partiellement des droits, alors que, déjà 6 chômeurs sur 10 n'étaient pas indemnisés avant la crise.

✓ Les conditions d'accès à l'indemnisation

AVANT

avoir travaillé 4 mois
au cours des 24 derniers mois

APRÈS

avoir travaillé **6 mois**
au cours des 24 derniers mois

✓ Mode de calcul de l'indemnisation

AVANT

$$= \frac{\text{Total des salaires perçus}}{\text{nbr de jours travaillés}}$$

APRÈS

$$= \frac{\text{Total des salaires perçus sur les 24 derniers mois}}{\text{nbr de jours total entre le 1er et le dernier contrat (avec un plancher)}}$$

✓ Pour une personne qui aurait travaillé 6 mois au SMIC (1230 € nets / mois)

AVANT

Allocation :
975 € / mois

APRÈS

Allocation qui peut descendre à :
659 € / mois

Au 1er juillet, le changement du mode de calcul de l'allocation entraînera **une baisse (jusqu'à 40%)** des droits mensuels **pour 1,15 million de personnes**

